

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM

BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016	
ACTIF				
AC1	Portefeuille Titres	3.1	<u>33 109 275,403</u>	<u>40 026 420,997</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 555,387	2 514 414,952
b-	Obligations et valeurs assimilées		33 107 720,016	37 512 006,045
c-	Autres valeurs			
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>9 140 473,003</u>	<u>10 958 782,256</u>
a-	Placements monétaires	3.2	493 523,263	0,000
b-	Disponibilités	3.3	8 646 949,740	10 958 782,256
AC4	Autres actifs	3.4	8 099,534	3 726,330
TOTAL ACTIF			42 257 847,940	50 988 929,583
PASSIF				
PA1	Dettes sur Opérations de Pension livrée	3.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	Opérateurs créditeurs	3.6	<u>90 160,072</u>	<u>106 352,178</u>
a-	Opérateurs créditeurs		90 160,072	106 352,178
PA3	Autres créditeurs divers	3.7	<u>33 805,553</u>	<u>21 992,978</u>
a-	Autres créditeurs divers		33 805,553	21 992,978
TOTAL PASSIF			123 965,625	128 345,156
ACTIF NET				
CP1	Capital	3.8	40 461 046,751	48 925 997,820
CP2	Sommes capitalisables	3.9	<u>1 672 835,564</u>	<u>1 934 586,607</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice		1 672 835,564	1 934 586,607
ACTIF NET			42 133 882,315	50 860 584,427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			42 257 847,940	50 988 929,583

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.10</u>	<u>1 984 292,299</u>	<u>1 907 960,940</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.11</u>	<u>393 247,088</u>	<u>416 109,218</u>
Total des revenus des placements		<u>2 377 539,387</u>	<u>2 324 070,158</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.12</u>	<u>-6 151,722</u>	<u>0,000</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.13</u>	<u>-391 426,563</u>	<u>-406 243,016</u>
Revenu net des placements		<u>1 979 961,102</u>	<u>1 917 827,142</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	<u>3.14</u>	<u>-217 826,292</u>	<u>-66 815,356</u>
Résultat d'exploitation		<u>1 762 134,810</u>	<u>1 851 011,786</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-89 299,246</u>	<u>83 574,821</u>
Sommes capitalisables de l'exercice		<u>1 672 835,564</u>	<u>1 934 586,607</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>89 299,246</u>	<u>-83 574,821</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>12 570,687</u>	<u>-54 636,168</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-222 113,117</u>	<u>-80 151,987</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-32,285</u>	<u>-48,533</u>
Résultat net de l'exercice		<u>1 552 560,095</u>	<u>1 716 175,098</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	
a-	<u>1 762 134,810</u>	<u>1 851 011,786</u>
b-	<u>12 570,687</u>	<u>-54 636,168</u>
c-	<u>-222 113,117</u>	<u>-80 151,987</u>
d-	<u>-32,285</u>	<u>-48,533</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	
a-	<u>Souscriptions</u>	
	<u>31 507 191,647</u>	<u>39 437 865,189</u>
	<u>Capital*</u>	
	<u>29 744 248,645</u>	<u>37 180 698,335</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	
	<u>-37 547,829</u>	<u>-79 821,326</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	
	<u>1 800 490,831</u>	<u>2 336 988,180</u>
b-	<u>Rachats</u>	
	<u>-41 786 453,854</u>	<u>-39 679 379,533</u>
	<u>Capital**</u>	
	<u>-39 492 697,585</u>	<u>-37 485 143,255</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	
	<u>-18 501,907</u>	<u>70 766,990</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	
	<u>-2 275 254,362</u>	<u>-2 265 003,268</u>
	<u>-8 726 702,112</u>	<u>1 474 660,754</u>
AN4	<u>Actif net</u>	
a-	<u>50 860 584,427</u>	<u>49 385 923,673</u>
b-	<u>42 133 882,315</u>	<u>50 860 584,427</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>	
a-	<u>1 266 050</u>	<u>1 274 204</u>
b-	<u>1 013 791</u>	<u>1 266 050</u>
	<u>41,560</u>	<u>40,172</u>
AN6	<u>Taux de rendement</u>	
	<u>3,46%</u>	<u>3,65%</u>

* Un reclassement de 1 006 522,056 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

** Un reclassement de 1 336 401,874 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 555,387
Obligations et Valeurs assimilés	2	33 107 720,016
Total		33 109 275,403

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 555,387	0,00%
Total	193	312,350	1 555,387	0,00%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	20 123 800,742
Obligations (b)	12 983 919,274
Total	33 107 720,016

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 644 275,377	8,65%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,698	11,98%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 799 827,726	4,27%
BTA110319A	1 600	1 645 181,818	1 657 091,507	3,94%
BTA110319B	1 000	1 015 550,000	1 051 232,192	2,49%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 511,781	3,58%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 951 256,110	7,00%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 496 971,086	3,55%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,265	2,30%
Total	19 725	19 696 254,318	20 123 800,742	47,76%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/17	31/12/16
Montant	9 794,521	0,000

(b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	10 000	800 000,000	805 320,000	1,91%	
ABSUB2016-11	5 000	400 000,000	402 660,000	0,96%	
AIL 2013	2 000	40 000,000	41 320,000	0,10%	
AB 2009 CA	18 000	839 988,749	849 319,949	2,02%	
AB 2009 CB	13 000	606 661,790	613 619,390	1,46%	
AB 2010	2 000	106 666,001	108 283,601	0,26%	
AB 2012B	9 000	450 000,000	456 350,400	1,08%	
AB 2012B	2 141	107 050,000	108 560,690	0,26%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	359 884,000	0,85%	
ATB 2009 TB1	10 000	700 000,000	719 768,000	1,71%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	205 918,400	0,49%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,73%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	524 960,000	1,25%	
ATILESG15-2A	4 000	240 000,000	240 284,800	0,57%	
ATTILES2015A	7 000	420 000,000	437 768,800	1,04%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,73%	
CIL 2014/2	5 000	300 000,000	316 792,000	0,75%	
CIL 2015/2	4 000	240 000,000	242 534,400	0,58%	
CIL 2016/1	5 000	400 000,000	415 124,000	0,99%	
CIL 2017-1	5 000	500 000,000	515 660,000	1,22%	
HL 2013/1	2 250	45 000,000	46 558,800	0,11%	
HL 2015-01A	2 000	120 000,000	124 982,400	0,30%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 006 424,000	2,39%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	2,49%	
HL 2016-02	4 000	400 000,000	402 339,200	0,95%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	422 368,000	1,00%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 249,200	0,12%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,86%	
Attij leasing 2017-1	3 000	300 000,000	300 561,600	0,71%	
UIB 2012-1A	14 462	619 796,487	650 259,244	1,54%	
UNIFAC2015A	2 800	224 000,000	235 338,880	0,56%	
UNIFAC2015B1	4 200	336 000,000	351 479,520	0,83%	
TOTAL	179 853	12 645 163,027	12 983 919,274	30,82%	

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunt Obligataire	4 650 000,000
BTA	5 929 000,000
Titres SICAV	9 540 653,827
TOTAL	20 119 653,827

➤ Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Titres SICAV	12 040 553,897	11 833 264,094	-207 289,803
Emprunt Obligataire	4 400 000,000	4 400 000,000	0,000
Actions	15 000,000	10 230,000	-4 770,000
BTA	8 105 543,182	8 095 500,000	-10 043,182
TOTAL	24 561 097,079	24 338 994,094	-222 102,985

➤ Les remboursements des OBLIGATIONS au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à 2.353.025,132 DT.

La société Sicav Amen a réalisé des moins values sur remboursement des obligations totalisant 10,132 DT.

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 493 523,263 DT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD210318	21/12/2017	Tunisie Leasing	500 000	21/03/2018	9 202,454	490 797,546	493 523,263	7,50%	1,17%
TOTAL			500 000		9 202,454	490 797,546	493 523,263		1,17%

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 8.646.949,740 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	5 150 000,000	5 242 073,173	12,44%
Avoirs en banque		3 404 876,567	8,08%
TOTAL	5 150 000,000	8 646 949,740	20,52%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
OPT030118-210218	AMEN BANK	030118-210218*	150 366,904	2,79%-6,00%**
OPT080118-260218	AMEN BANK	080118-260218*	100 214,027	2,79%-6,00%**
OPT211117-090118	AMEN BANK	211117-090118*	150 761,326	2,79%-6,00%**
OPT241117-120118	AMEN BANK	241117-120118*	100 489,206	2,79%-6,00%**
OPT271117-150118	AMEN BANK	271117-150118*	100 860,712	5,10%-6,20%**
OPT291117-170118	AMEN BANK	291117-170118*	100 458,630	2,79%-6,00%**
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	516 017,754	6,83%
PLACT060218	AMEN BANK	06/02/2018	511 712,438	6,94%
PLACT080118	AMEN BANK	08/01/2018	1 031 137,315	6,83%

PLACT120218	AMEN BANK	12/02/2018	511 753,425	7,15%
PLACT020318	AMEN BANK	02/03/2018	504 464,658	6,79%
PLACT090218	AMEN BANK	09/02/2018	506 018,411	6,78%
PLACT270218	AMEN BANK	27/02/2018	706 553,381	6,78%
PLACT280318	AMEN BANK	28/03/2018	251 264,986	6,79%
TOTAL			5 242 073,173	

* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax.

** il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2017 8.099,534 DT contre 3.726,330 DT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	8 099,534	3 726,330
Total	8 099,534	3 726,330

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2017.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	7 068,133	7 992,520
Dépositaire	83 091,939	98 359,658
Total	90 160,072	106 352,178

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	5 705,440	3 432,912
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	20 809,598	10 807,360
CMF	3 534,071	3 996,262
Total	33 805,553	21 992,978

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à -8.726.702,112 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital -10.014.073,391

Variation de la part du revenu 1.287.371,279

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016 (1)	50 475 120,142 *
Variation de la part du capital (2)	-10 014 073,391
Souscriptions	29 744 248,645
Rachats	-39 492 697,585
Frais de négociation de titres	-32,285
VDE/act.cote	1 243,037
VDE/titres.Etat	-79 013,818
VDE / titres OPCVM	0,000
+/-V réalisée emp.société	-10,132
+/- V réal/act.cote	-4 770,000
+/- V réal/titres Etat	-10 043,182
+/- V réal/ titres OPCVM	-207 289,803
+/- V report/act.cote	1 498,248
+/- V report/titres Etat	89 544,000
+/- V report/titres OPCVM	-700,780
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-37 547,829
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-18 501,907
Capital au 31-12-2017 (1)+(2)	40 461 046,751

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 50 475 120,142 DT est constitué du capital au 31/12/2016 de 48 925 997,820 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 934 586,607 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de (385 464,285) DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-385 464,285	-11 589,909
Résultat d'exploitation	1 762 134,810	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-89 299,246	83 574,821
Total	1 287 371,279	1 922 996,698

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	491
Nombre d'actionnaires entrants	29
Nombre d'actionnaires sortants	-77
Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	443

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 762 134,810	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-89 299,246	83 574,821
Total	1 672 835,564	1 934 586,607

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	262 692,806	144 887,326
Revenus des obligations	807 949,355	732 742,968
Revenus des BTA	913 650,138	1 030 330,646
Total	1 984 292,299	1 907 960,940

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	321 530,859	351 208,491
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	616,037
Revenus des Certificats de dépôt	28 873,771	31 089,530
Revenus des Pensions livrées	23 913,477	14 110,160
Revenus du Compte rémunéré	18 928,981	19 085,000
Total	393 247,088	416 109,218

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur pension livré	6 151,722	0,000
Total	6 151,722	0,000

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0,15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;
- , la rémunération du AMEN BANK composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 30 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 DT par an, TVA comprise (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,59% de l'actif de SICAV AMEN (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	91 454,808	96 122,333
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 500,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	270 471,755	280 620,683
Total	391 426,563	406 243,016

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	45 725,066	48 061,167
Sces bancaires et assimilés	1 124,240	1 276,737
TCL	6 400,189	4 369,450
Jetons de présence	25 750,913	13 108,000
Contribution exceptionnelle*	138 825,884	0,000
Total	217 826,292	66 815,356

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

4- Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	1,957	1,507	1,324	1,725	1,430
Revenus des placements monétaires	0,388	0,329	0,392	0,375	0,238
Total des revenus des placements	2,345	1,836	1,716	2,100	1,668
Intérêts des mises en pension	-0,006	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,386	-0,321	-0,298	-0,362	-0,286
Revenu net des placements	1,953	1,515	1,419	1,738	1,381
Autres charges	-0,215	-0,053	-0,051	-0,069	-0,041
Résultat d'exploitation	1,738	1,462	1,367	1,669	1,340
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,088	0,066	0,054	-0,287	0,030
Sommes capitalisables de l'exercice	1,650	1,528	1,421	1,382	1,370
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,088	-0,066	-0,054	0,287	-0,030
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,012	-0,043	0,141	-0,065	-0,084
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,219	-0,063	-0,235	-0,275	-0,022
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,008	-0,002
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-0,207	-0,107	-0,094	-0,348	-0,108
Résultat net de l'exercice	1,531	1,356	1,273	1,321	1,232

Résultat non distribuable de l'exercice	-0,207	-0,107	-0,094	-0,348	-0,108
Régularisation du résultat non distribuable	-0,055	-0,007	-0,002	0,061	-0,014
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,262	-0,114	-0,096	-0,287	0,122
Distribution de dividendes	–	–	–	–	–
Valeur liquidative	41,560	40,172	38,758	37,433	36,337
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,86%	0,85%	0,81%	0,81%	0,81%
autres charges/actif net moyen	0,48%	0,14%	0,14%	0,15%	0,12%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	3,85%	3,86%	3,74%	3,75%	3,80%
Nombre d'actions	1 013 791	1 266 050	1 274 204	1 244 279	1 907 907
Actif net moyen	45 725 042	47 954 727	46 590 322	55 382 995	67 216 049

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Sicav Amen (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 42.257.848 DT et un résultat de l'exercice de 1.552.560 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'Opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

3- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

4- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2017 20,46% de l'actif de la société, soit 0,46% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. ;
- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 33.602.799 DT au 31 Décembre 2017, et représente une quote-part de 79,52% de l'actif de la société, soit 0,48% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 23 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINANCIAL AUDITING & CONSULTING

DORSAF LITAIEM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2017 à la somme de 299 971,755 dt en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable ainsi que des commissions en

rémunération de la gestion du portefeuille titres calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 91 454,808 dt en toutes taxes comprises pour l'exercice 2017.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 23 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINANCIAL AUDITING & CONSULTING

DORSAF LITAIEM